



Référence : ICC-ASP/RC/S/LDC/04

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale présente ses compliments à la Mission permanente de ... auprès des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la résolution ICC-ASP/2/Res.6 de l'Assemblée portant création d'un Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés aux travaux de l'Assemblée.

Le Secrétariat rappelle les termes du paragraphe 63 du dispositif de la résolution ICC-ASP/7/Res.3 par laquelle l'Assemblée a décidé de modifier le mandat du Fonds d'affectation spéciale pour permettre aux pays les moins avancés et aux autres États en développement de bénéficier des ressources du Fonds de manière à accroître la possibilité pour ces États de participer aux activités de la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui se tiendra à Kampala en Ouganda du 31 mai au 11 juin 2010.

Dans cette perspective, le Secrétariat rappelle en outre les termes du paragraphe 12 du dispositif de la résolution ICC-ASP/8/Res.6 qui a instamment invité « les États, les organisations internationales, les particuliers, les entreprises et les autres entités à verser en temps opportun des contributions volontaires au Fonds ». Les contributions au Fonds peuvent être versées directement au compte bancaire indiqué dans l'annexe à la présente.

Le Fonds a pour objet de fournir, sur la base des besoins formulés et dans la limite des fonds disponibles, une assistance financière aux représentants des pays les moins avancés et d'autres pays en voie de développement qui auront été désignés par leurs gouvernements, afin de couvrir les frais de voyage afférents à un vol aller-retour entre leurs pays respectifs et le lieu de l'Assemblée, et de leur accorder une indemnité journalière de subsistance. Les voyages s'effectuent normalement en classe économique, selon l'itinéraire le plus direct et le plus économique.

Les gouvernements des pays les moins avancés et d'autres pays en développement souhaitant faire appel aux ressources du Fonds d'affectation spéciale à l'occasion de la Conférence de révision peuvent présenter une demande pour un participant au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, sis à l'adresse suivante : Cour pénale internationale, Maanweg 174, 2516 AB La Haye, Pays-Bas (ou par télécopie au +31 70 381 54 76 ou par courriel : asp@icc-cpi.int). La demande devra parvenir au Secrétariat le 26 mars 2010 au plus tard, avec l'indication du nom et du prénom du participant ainsi que des renseignements détaillés, afin de permettre au Secrétariat de prendre contact avec l'intéressé (numéro de téléphone, numéro de télécopie et adresse courrielle).

Pièce jointe

La Haye, le 22 janvier 2010

Annexe

Nom de la banque : Rabo Bank
Adresse : Korte Vijverberg 2, Postbus 11695, 2502 AR La Haye,
Pays-Bas
Compte au nom de : International Criminal Court
Description du compte : Contributions to LDC Trust Fund
Numéro du compte : 1494.64.762
IBAN : NL74RABO0149464762
Swift : RABONL2U